



Comité syndical du SMMAG

Séance du 09 mars 2023

NOTE D'INFORMATION

OBJET : RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE -
Mobilités partagées, actives et intermodalités - Point d'avancement sur les
projets covoiturage

Note d'information

Rapporteur : Luc REMOND

Synthèse :

Les services M covoit' sont depuis plus de 3 ans développés dans l'objectif d'offrir un service public de covoiturage à haut niveau de service répondant à une demande croissante d'alternative à la voiture particulière.

Au regard du contexte actuel, le covoiturage apparaît désormais comme une réelle alternative pour des déplacements plus « économiques » et plus « propres ».

Cette dynamique est désormais accompagnée par des dispositifs financiers visant à épauler les collectivités dans le développement/mise en place de ces services.

En outre, le territoire du SMMAG étant très hétérogène tant en termes de densité que de répartition de l'emploi, il est nécessaire de travailler dans la complémentarité des modes et des services, mais aussi de maintenir une structuration des services de covoiturage définie en 2020, dans le but de conserver et d'amplifier leur lisibilité et visibilité permettant la conquête de nouveaux usagers.

Contexte :

Les 3 services de covoiturage, bien qu'en phase de structuration (surtout M covoit' Pouce), prennent peu à peu leur place comme services de mobilité dans l'ensemble des secteurs où ils sont déployés.

Pour rappel :

- Le réseau M covoit' Lignes+ est composé de 20 arrêts (4 côté Voironnais, 5 côté Métropole, 11 côté Grésivaudan) répartis sur 12 communes :
 - o Exploitation/Maintenance : réalisé par ECOV (renouvellement en cours)
 - o Animation : réalisée par ECOV (renouvellement en cours)
 - o Communication : réalisée par les services du SMMAG
- Le réseau M covoit' Pouce est composé de plus de 380 panneaux dont une dizaine à boutons poussoirs :
 - o Exploitation/suivi : réalisé par les services du SMMAG
 - o Animation : réalisée par les services du SMMAG / Communes / Civipole (à définir sur les modalités)
 - o Communication : réalisée par les services du SMMAG
- Le service M covoit' RDV est déployé sur 5 zones d'activités :
 - o Exploitation/Maintenance : réalisé par un prestataire
 - o Animation : réalisée par un prestataire (sous forme de bons de commande)
 - o Communication : réalisée par les services du SMMAG.

Chiffres d'usage :

La pratique de covoiturage sur le territoire a évolué de plus de 60% depuis septembre 2022. En janvier 2023, prêt de 4200 trajets ont été réalisés avec les services M covoit'.

A noter que les données de janvier 2023 ne sont pas encore disponibles sur la plateforme du RNPC (Registre National de Preuve de Covoiturage), il n'est donc pas possible de mesurer l'évolution en fonction des autres opérateurs. Toutefois, il est important de souligner que depuis octobre la moitié des trajets remontés dans le registre sont réalisés via les services M covoit' (58% en décembre 2022) permettant ainsi de constater une légitimité croissante des services développés par le SMMAG.

Toutefois, la marche de progression est encore très importante. Il est donc nécessaire de renforcer la communication, la pédagogie et le lien avec les entreprises pour faire connaître les services existants.

- **Le service M covoit' Lignes+**

Pour le suivi de ce service, plusieurs indicateurs sont nécessaires :

- Le nombre de conducteurs géolocalisés (=offre de mobilité) et donc le nombre de sièges libres mis à disposition des passagers donnant lieu à des « traces conducteurs » :
 - Septembre 2022 : 5414
 - Janvier 2023 : 7754
- Le nombre de passagers prêts à covoiturer
 - Septembre 2022 : 715
 - Janvier 2023 : 1518
- **Le nombre de demandes abouties :**
 - **Septembre 2022 : 679**
 - **Janvier 2023 : 1493 (+120%)**

Afin d'augmenter ces chiffres, il est nécessaire de réaliser des actions de terrain. Pour ce faire, l'opérateur a organisé, en 2022, 37 interventions entreprises (soit plus de 1300 personnes sensibilisées et 360 usagers potentiels).

- **Le service M covoit' Pouce**

Pour rappel, deux types de mobilier sont déployés sur le territoire pour ce service : les panneaux statiques et les panneaux à boutons poussoirs.

Le premier n'étant pas dynamique, il est très complexe d'avoir des données (hors enquête). Le suivi de ce service est donc principalement réalisé par le biais des « appuis boutons » des 12 panneaux déployés sur le territoire métropolitain.

- **Nombre d'appuis boutons :**
 - **Septembre 2022 : 1218**
 - **Janvier 2023 : 1228**

Au global, le nombre est donc relativement stable, la communication étant assez faible sur ce service.

A noter, toutefois, que les panneaux de Eybens, Sassenage, Champagnier et Seyssinet ont une utilisation supérieure aux autres avec respectivement, pour le mois de janvier 2023, 319 (vs. 241 en septembre), 214 (vs. 289 en septembre), 178 (vs. 130 en septembre) et 167 (vs. 128 en septembre) appuis boutons. Localement, nous pouvons donc constater une augmentation de l'usage de ces panneaux.

- **Le service M covoit' RDV**

Le service M covoit' RDV suit son développement avec un déploiement sur les sites du CHU au cours du mois de janvier 2023.

Au total, ce sont 2537 trajets qui ont été réalisés en janvier 2023 (vs. 910 en septembre 2022 avec 3 zones ouvertes, soit +178%).

De manière plus détaillée, l'évolution par zone est la suivante :

- Technisud les Essarts (Echirolles) :

- Septembre 2022 : 228
- Janvier 2023 : 422
- Nb d'entreprises engagées : 8
- Centr'Alp (Moirans/Voreppe) :
 - Septembre 2022 : 241
 - Janvier 2023 : 365
 - Nb d'entreprises engagées : 19
- Crolles/Bernin :
 - Septembre 2022 : 433
 - Janvier 2023 : 1725
 - Nb d'entreprises engagées : 6 (dont la CC Le Grésivaudan)
- Inovalée :
 - Octobre 2022 (lancement mi-septembre) :36
 - Janvier 2023 : 126
 - Nb d'entreprises engagées : 3

Prochaines étapes :

- **Le service M covoit' Lignes+**

Suite au recours déposé par la Roue verte et perdu par décision de justice, la consultation a pu reprendre. Le SMMAG est actuellement en phase d'offre (limite de dépôt des offres le 02/02). Par la suite, la phase de négociation pourra démarrer.

Dès notification de ce marché (prévision : 01/06/2023), la dernière phase de déploiement dans le sud de la métropole pourra être réalisée (les arrêts ne sont pas encore déterminés et dépendront des résultats des études de flux) et la CCMV pourra intégrer le service.

- **Le service M covoit' Pouce**

Ce service, pour se développer, a besoin d'un appui local permettant de lever les freins à l'usage. Pour accompagner les communes, nous travaillons sur la mise en place d'une méthodologie :

- 1/ Réalisation d'un sondage commune/SMMAG dans le but de récolter des informations sur les pratiques de covoiturage mais aussi des adresses mails pour construire la « future communauté de covoitureurs »
- 2/ Réunion de présentation des services de covoiturage, localisation des arrêts déjà implantés sur la commune et de co-construction de la communauté
- 3/ Communication, animation du dispositif par les communes/SMMAG.

Actuellement, plusieurs échanges sont en cours avec les communes suivantes :

Commune	Territoire	Etat des lieux
Lumbin	Grésivaudan	Article dans le bulletin municipal Enquête auprès de la population réalisée Réunion de présentation le 07/03/2023
Tour du Lac (Villages du tour du Lac, Charavines,	Pays Voironnais	Implantation des arrêts M covoit' Pouce

Montferrat, Biliou)		Enquête en cours de réalisation
St Martin d'Uriage/Chamrousse	Grésivaudan	Enquête en cours de réalisation NB : un groupe de travail est en place et très moteur sur les sujets covoiturage
Le Gua (+ Château Bernard hors territoire)	Métropole	Premiers échanges réalisés / en attente d'un retour
Vizille	Métropole	Premiers échanges réalisés Article en préparation sur le covoiturage dans le bulletin municipal

Sur ce service, il existe un enjeu très important de communication et d'animation régulière dans l'objectif de « faire vivre la communauté », de conquérir de nouveaux usagers et d'expliquer le service.

En parallèle, les services du SMMAG construisent une page M covoit' Pouce sur le site mobilité-m permettant à toutes les personnes de pouvoir s'inscrire s'ils le souhaitent. Dans le même objectif, cette fonctionnalité permettra de communiquer sur le service, d'avoir de la visibilité sur les inscrits (sans obligation) et de pouvoir transmettre un macaron « M covoit' Pouce » pour les conducteurs (identification des membres de la communauté).

L'ensemble de ces échanges a pour objectif de développer l'usage de ce service. Toutefois, un certain nombre de communes sont en attente d'implantation de mobilier (ex : Veurey-Voroize, Froges, Chirens, ...). Une consultation est en cours et permettra le développement de différents types de mobilier (panneau statique et panneau dynamique).

- **Le service M covoit' RDV**

Pour rappel, ce service est à ce jour déployé sur les sites suivants : Technisud les Essarts, Crolles Bernin, Centr'Alp, Inovalée et le CHU (plusieurs sites).

Le niveau de satisfaction du service est très bon. Certaines entreprises souhaitent désormais aller plus loin avec le service (ex : gestion du FMD, accès aux données du service, gestion de places dédiées au covoiturage, ...). Des échanges avec l'opérateur sont en cours afin de travailler sur une évolution du contrat. Toutefois, le cadre « centrale d'achat » contraint le développement du service tant en termes de fonctionnalité que de communication.

A noter que plusieurs sites sont en attente d'un retour la part du SMMAG : Actipole, Champfeuillet, Domène, ... pour une mise en place du service.

Plan covoiturage :

Le 13/12/2022, l'Etat a lancé un plan covoiturage. Le SMMAG va s'inscrire dans les dispositifs qu'il comprend :

- Le fonds vert

Missions éligibles :

Dans le cadre de ce fonds, les dépenses éligibles sont l'ensemble des missions « Etudes », les investissements en lien avec les lignes de covoiturage ainsi que le fonctionnement associé pendant 3 ans.

Modalités d'attribution :

Une enveloppe de financement est allouée par les préfets de Région aux préfets de Département. Le financement peut aller de 50% (préconisation de la part de l'Etat) à 80%.

⇒ Pour le SMMAG :

Un dossier est en cours de préparation permettant d'avoir des aides financières sur les projets suivants :

- Exploitation des lignes M covoit' Lignes+
- Exploitation des extensions envisagées (Vercors, Sud métropole)
- Développement de M covoit' Pouce (panneaux dynamiques)
- Etudes de potentiel et évolutivité des services (marché à passer)

- Prime primo-conducteurs

Une importante communication a été réalisée en lien avec cette prime. Elle consiste à l'indemnisation des conducteurs (et des plateformes) à compter du 3^{ème} trajet réalisé et jusqu'au 10^{ème} (25% puis 75%), sous réserve que les trajets soient réalisés dans les 3 mois à compter de l'inscription, et que le conducteur ne soit pas inscrit sur d'autres plateformes.

A noter que pour chaque conducteur inscrit, les plateformes obtiennent une indemnisation associée (a minima égale) ; il y a donc un enjeu financier important pour les plateformes.

⇒ Pour le SMMAG :

Les opérateurs de covoiturage M covoit' ont aussi mis en place ce dispositif :

- Prime de 150€ pour M covoit' Lignes+ (ECOV intègre une part de son indemnisation dans l'indemnisation conducteurs)
- Prime de 100€ pour M covoit' RDV.

Des communications ont été réalisées par les opérateurs.

- L'indemnisation

Il est prévu dans le plan de covoiturage la prise en charge de 50% des indemnisations conducteurs et passagers. Les modalités d'application sont encore à définir.

A noter que l'ISL (Indemnité Siège Libre) donnée aux conducteurs se géolocalisant en heure de pointe sur le service M covoit' Lignes+ pourrait ne pas entrer dans cette prise en charge.

Expérimentation vidéo verbalisation VR2+ :

Le groupement SMMAG/APRR/Ville de St-Egrève a été retenu parmi les sites de l'expérimentation avec le fonctionnement suivant :

- SMMAG : Coordonnateur,
- APRR : Gestionnaire de voirie
- Ville de St Egrève : Police de la Circulation.

Les échanges se poursuivent et le lancement opérationnel est prévu à l'été 2023 (en fonction des différentes implantations).